



R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Paris, le 27 mars 2020

**Questions relatives à la situation liée à l'épidémie de coronavirus Covid-19 à l'attention de Citeo**

COMMISSION DE  
L'AMENAGEMENT  
DU TERRITOIRE  
ET DU  
DEVELOPPEMENT  
DURABLE

\_\_\_\_\_  
GROUPE D'ETUDES  
« ECONOMIE CIRCULAIRE »

1. Quelles principales difficultés rencontrez-vous pendant cette période de crise sanitaire ?
2. Comment la crise sanitaire actuelle affecte-t-elle la collecte, le tri sélectif et le recyclage des emballages ménagers ? Dans quelles proportions ? Combien de centres de tri ont-ils été fermés ?
3. Quelles mesures ont été mises en place pour assurer la sécurité de vos personnels ?
4. Quelles mesures de communication et d'information avez-vous mis en place ?
5. Envisagez-vous de compenser le manque à gagner des collectivités territoriales dû à la fermeture d'un grand nombre de centres de tri ?
6. Quelles mesures urgentes attendez-vous en priorité ?
7. Quels investissements / axes seront selon vous à prioriser en ce qui concerne votre secteur dans le cadre du futur plan de relance ?

## Réponses de Citeo

### 1. Quelles principales difficultés rencontrez-vous pendant cette période de crise sanitaire ?

Depuis le début du confinement, les salariés de Citeo sont mobilisés pour faire face aux circonstances exceptionnelles que la France affronte. Nous avons réorganisé nos modes de travail et poursuivons nos activités pour servir nos clients, entreprises qui assurent les besoins de production et de distribution en produits indispensables de notre pays, et aider nos partenaires collectivités et opérateurs, qui font tous leurs efforts pour assurer la collecte sélective et le tri des emballages et des papiers.

**La crise sanitaire a tout d'abord posé des difficultés d'ordre pratique et logistique** : nous avons ainsi dû assurer la continuité de notre activité tout en faisant passer l'intégralité des salariés en travail à distance. Le déploiement du Plan de Continuité d'Activité (PCA) a permis à Citeo de maintenir son fonctionnement extrêmement rapidement et sans aucune interruption (Cf réponse à la question 3 ci-après). Nous avons par ailleurs étendu de trois mois la possibilité de candidater à nos appels à projets en cours comme [l'appel visant à développer 420 appareils Reverse Vending Machine](#) afin de permettre aux entreprises de participer dans de bonnes conditions.

**La crise sanitaire a ensuite impliqué des problèmes en matière de geste de tri et de gestion des déchets dans un contexte de crise sanitaire.** En effet, des masques, gants ou mouchoirs usagés ont été retrouvés dans le bac de tri (bac jaune dans la majeure partie du pays) : ces déchets potentiellement infectés étaient susceptibles de mettre en péril la santé des professionnels de la filière du recyclage et notamment les ripeurs et opérateurs en centre de tri. **C'est pourquoi Citeo a souhaité développer une communication dédiée au geste de tri dans un contexte de crise sanitaire** (Cf. réponse à la question 4 ci-après). L'État a également communiqué sur ces [mesures de protection](#). Le Haut Conseil de santé Publique (HCSP) a par ailleurs émis un avis relatif à la protection des personnels de collecte de déchets édictant les principales consignes de sécurité.

**La période de crise sanitaire a également suscité certaines inquiétudes au sein des collectivités territoriales sur la question des soutiens** : Citeo les a informées par le biais de leurs associations

d'élus sur le calendrier de versement des acomptes de soutiens **aux collectivités territoriales sous contrat d'ici l'été** (Cf. réponse à la question 5 ci-après).

**Enfin, la crise sanitaire et ses effets dévastateurs sur le plan économique** suscite de grandes inquiétudes au sein des entreprises et fédérations professionnelles. En effet, de nombreuses entreprises contribuant à Citeo ont subi une **chute soudaine et très significative de chiffre d'affaires**. Cette forte baisse du chiffre d'affaires touche particulièrement certains secteurs comme le textile, l'ameublement ou l'électroménager. Le secteur alimentaire n'est pas épargné : si les produits non-périssables (pâtes, riz, sauces...) sont davantage achetés par les Français, les produits vendus à la coupe (viande, fromage, charcuterie, fruits et légumes) ainsi que tout le secteur des produits destinés aux cafés hôtels et restaurants connaissent un repli particulièrement préoccupant.

Concernant la filière papiers graphiques, les papetiers souhaitent majoritairement maintenir leur activité et continuent à s'approvisionner dans les centres de tri. A date, nous n'avons pas d'alerte sur des difficultés supplémentaires à celles rencontrées avant la crise sanitaire. Des usines à l'étranger, comme en Espagne, augmentent leurs approvisionnements en France. Par ailleurs, une des plus importantes capacités de recyclage françaises est actuellement à l'arrêt pour maintenance technique.

La forte baisse d'activité du secteur de la presse et des imprimés publicitaires va néanmoins avoir des répercussions sur la demande en bobine de papier et donc pour les besoins en papier à recycler de l'industrie papetière vont diminuer dans les prochaines semaines. Il n'est pas possible à date de mesurer l'ensemble des effets, mais le secteur était déjà fragile avant la crise et en pleine restructuration au niveau européen, la situation risque encore d'aggraver les difficultés du secteur. Des défaillances sont à prévoir (industrie de la chaîne graphique imprimeurs, routeurs et éditeurs)

Afin de tenir compte de la situation des entreprises, Citeo adapte ses calendriers de facturation et de règlement. Pour la filière papiers, sont prévus le report d'un mois de la facturation ainsi qu'un étalement des règlements jusqu'à la fin de l'année. Pour la filière emballages, les entreprises en difficulté (baisse d'activité comme difficultés de trésorerie) pourront bénéficier d'un échéancier de règlement et d'un ajustement de la contribution annuelle en cohérence avec la baisse d'activité et de mise en marché de leurs emballages.

La situation des entreprises est sans doute à ce jour le plus préoccupant. **Il sera essentiel de soutenir autant que possible le redémarrage économique du pays : les entreprises devront être protégées par les pouvoirs publics face à une crise économique qui sera vraisemblablement très intense.**

## **2. Comment la crise sanitaire actuelle affecte-t-elle la collecte, le tri sélectif et le recyclage des emballages ménagers ? Dans quelles proportions ? Combien de centres de tri ont-ils été fermés ?**

Depuis la mise en confinement de la France suite à l'épidémie de COVID 19, des répercussions se font ressentir dans les différentes prestations liées à la collecte sélective et à la reprise des matériaux.

Pendant cette période particulière, le tri est d'autant plus essentiel qu'il permet d'alimenter la chaîne du recyclage afin de répondre à la demande en verre, plastique et carton des acteurs de l'agro-alimentaire. Il s'agit donc d'un secteur stratégique dans le contexte actuel comme l'ont noté les ministres Elisabeth Borne et Brune Poirson dans un courrier conjoint en date du 20 mars 2020.

L'état des lieux présenté ci-dessous doit être apprécié avec toutes les réserves qui s'imposent. **Les informations ont été collectées par les équipes de Citeo par échanges téléphoniques et sont susceptibles d'évolutions régulières** : une version actualisée est publiée chaque semaine sur cette [page du site Internet de Citeo](#). L'état ci-après a été établi en fonction des informations connues par nos équipes au 21 avril au soir. Ses informations non exhaustives sont modifiables par chaque centre de tri qui en ferait la demande auprès de Citeo.

### **1. Etat des lieux des centres de tri**

Les conséquences de la crise sanitaire actuelle sont variées : arrêt pur et simple des collectes sélectives sur certains territoires, arrêt de l'exploitation des centres de tri (CDT) du fait du manque de personnel (ou de conditions de travail ne permettant pas de respecter les recommandations de distanciation sociale), continuité de l'activité.

Le parc comporte 176 centres de tri (dont un centre de surtri fibreux) dans l'Hexagone et dans les Outre-mer. Le parc de centres de tri comportait 177 centres lors des premières analyses : en effet, un centre de tri a définitivement arrêté son activité en avril et n'entre donc plus dans notre analyse hebdomadaire. Nous avons recueilli des informations sur la totalité des centres de tri :

- 39 centres de tri voient leur activité stoppée du fait de la crise sanitaire. En règle générale, les centres de tri nous ont indiqué qu'ils procédaient à la mise en sécurité de leur centre en vidant le stock amont afin de limiter les risques d'incendie. Ces centres représentent 22% du parc des

centres de tri mais on estime à 20% la diminution des capacités de traitement.

- 3 centres de tri sont arrêtés pour cause de travaux qui ne sont pas liés à la crise sanitaire actuelle.

- 
- 134 centres de tri nous ont confirmé la continuité de l'activité. Ces centres représentent 76% du parc des centres de tri mais on estime à 78% des capacités de traitement.

A ce jour, 43 d'entre eux ont toutefois une activité réduite par rapport à la situation habituelle, principalement due à une diminution des quantités entrantes par suite d'arrêts de la collecte sélective sur les territoires, mais également due à une diminution du débit de production induit par les règles de distance de sécurité entre salariés nécessitant la réduction du nombre de ces derniers sur les tapis de tri, nécessitant parfois une adaptation de la composition des flux triés.

## Statut à date des centres de tri

Statut	nb de sites	% en nb	capacités en t.	% en capacité
ouvert	91	52%	1 619 000	50%
ouvert en fct partiel	43	24%	903 000	28%
fermé	39	22%	654 200	20%
fermeture pour travaux	3	2%	80 000	2%
non connu	-	0%	-	0%
<b>Total</b>	<b>176</b>	<b>100%</b>	<b>3 256 200</b>	<b>100%</b>

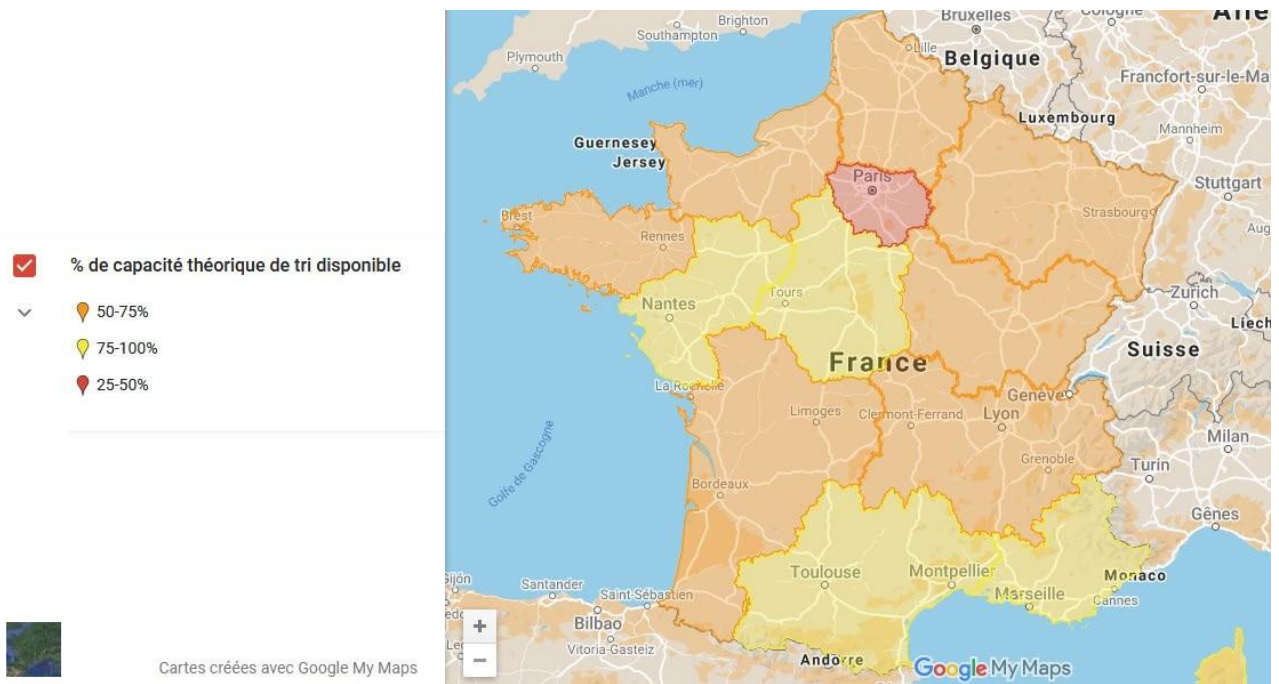
\* Les capacités en tonnes sont indiquées à titre indicatif. Nous avons été (et seront peut-être encore) amenés à effectuer des ajustements rectificatifs, y compris sur les valeurs des semaines passées par souci de cohérence des comparatifs hebdomadaires fournis.

## Répartition par région administrative du statut des centres de tri

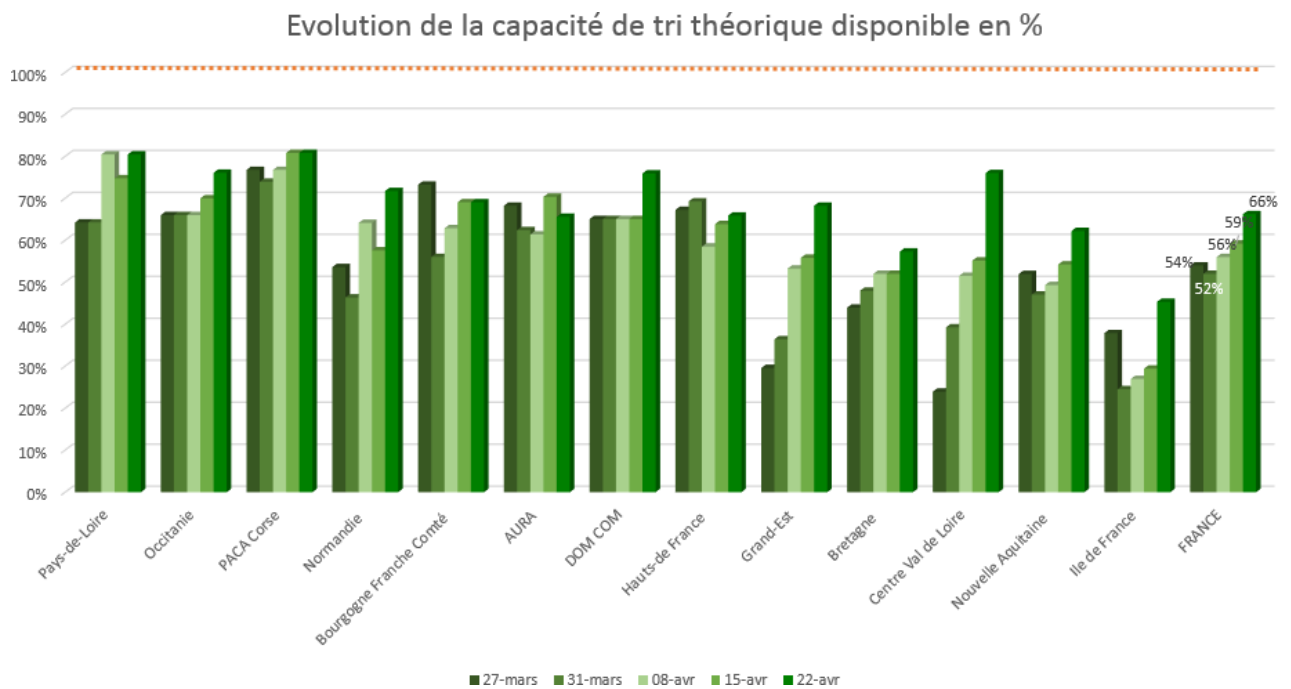
Actuellement, nous constatons 3 situations différentes en fonction des régions administratives :

- Hormis les régions mentionnées ci-dessous, la très grande majorité des régions a maintenant un taux d'ouverture de leurs centres de tri très important
- La région Ile-de-France reste la seule région où la majorité des centres de tri sont fermés (dont un pour travaux)
- Les régions Hauts-de-France, Nouvelle Aquitaine et Occitanie comptent entre 1/3 et 1/4 de leurs centres de tri fermés

## Cartographie des capacités de tri théoriques par région



## Evolution sur les 4 dernières semaines de la capacité de tri théorique disponible



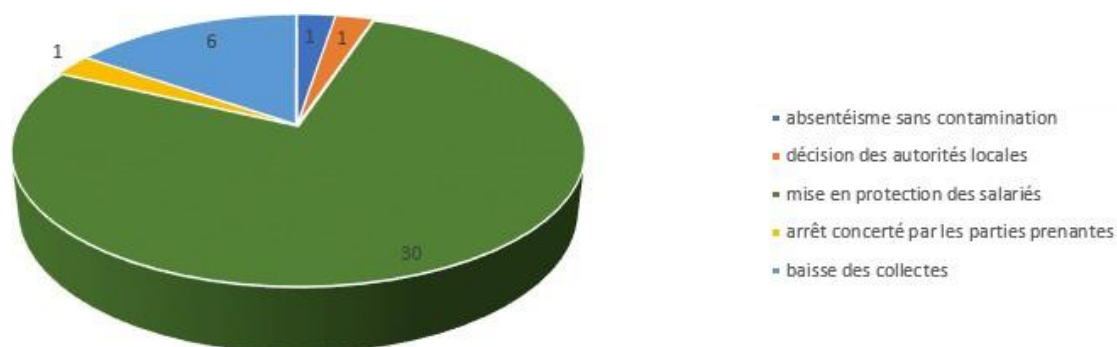
Globalement, et ce depuis trois semaines consécutives, la capacité théorique disponible sur le territoire français augmente régulièrement. Cette hausse est plus accentuée cette dernière semaine (environ de 12% cette semaine, de 6% il y a deux semaines, de plus de 7% il y a 3 semaines).

En dehors de la région Auvergne Rhône Alpes, dont la capacité de tri théorique disponibles a légèrement baissé, les capacités par région se sont maintenues ou ont évolué à la hausse à la suite d'un solde « réouverture / fermeture » positif.

La tendance est particulièrement positive dans les régions Centre-Val-de-Loire et Ile-de-France.

Les exploitants mettent en œuvre le principe de distanciation (nombre de trieurs réduit sur la chaîne, plaques de plexiglass face aux trieurs, port de visière, horaires décalés pour éviter les croisements entre agents), la mise en protection du personnel avec la mise à disposition d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) et en particulier de masques lorsqu'ils sont disponibles.

## Focus sur les motifs de l'arrêt des centres de tri



Dans plus de 75% des cas, la mise à l'arrêt des centres de tri a été justifiée par la mise en protection des salariés. Les exploitants expriment la volonté de redémarrer leur équipement dès la réception de masques à destination du personnel.

## Focus sur la situation en DROM-COM

A date, dans les Outre-mer, tous les centres de tri fonctionnent en dehors de celui de la Guyane.

Depuis le début de la semaine, l'exploitant du centre de tri de Martinique a redémarré la prestation, qu'il avait arrêtée au début de la crise sanitaire.

Les prestataires retenus dans le cadre des pourvois (Mayotte et une partie de la Guyane) continuent l'activité de tri.

### 2. Focus sur la collecte du verre

Afin de garantir un retour d'information pertinent tout en ne sursollicitant pas les collectivités dans cette période d'adaptation constante, il a été décidé d'assurer un suivi des collectivités disposant d'importants enjeux en termes de tonnage et/ou de population. A savoir :

- Les 5 collectivités les plus importantes (en tonnes de verre recyclées) par région administrative

- Et les Métropoles quand elles n'en font pas partie.

L'échantillon suivi porte sur 90 collectivités représentant plus de 35 millions d'habitants soit plus de 50% de la population française.

Situation au 22 avril 2020	Total CL consultés	Collecte maintenue	Collecte partielle	Collecte arrêtée
<b>Nombre</b>	<b>90</b>	<b>83</b>	<b>5</b>	<b>2</b>
<i>Part des CL</i>	100%	92%	6%	2%
<i>Evolution S-1</i>		1%	-1%	-
<b>Tonnes</b>	<b>1 041 312</b>	<b>963 681</b>	<b>50 921</b>	<b>26710</b>
<i>Part des tonnes</i>	100%	93%	5%	3%
<b>Population</b>	<b>35 077 041</b>	<b>32 152 745</b>	<b>1 994 816</b>	<b>929 480</b>
<i>Part de la population</i>	100%	92%	6%	3%

Les principaux enseignements de ce suivi sont les suivants :

- **Une stabilité dans le maintien de la collecte du verre de semaine en semaine car, désormais, 92% des collectivités les plus importantes maintiennent leur collecte du verre.** Une très légère évolution à noter par rapport à la semaine précédente liée au transfert d'une collectivité en collecte partielle.
- 6% des collectivités suivies maintiennent une collecte du verre partielle. Dans la majorité des cas il s'agit :
  - o De l'arrêt de la collecte en porte à porte mais la poursuite en Point d'Apport Volontaire
  - o De l'arrêt sur un ou plusieurs secteurs car différents opérateurs interviennent sur la collectivité (public/privé)
- Comme la semaine précédente, seulement 2% des collectivités les plus importantes ont complètement arrêté leur collecte du Verre

**En date du 22 avril, l'impact sur l'organisation de la collecte du verre est limité** avec une vraie continuité de l'activité.

### 3. Focus sur la collecte des emballages légers

Tout comme pour le verre, le suivi des collectivités est effectué auprès des collectivités aux plus grands enjeux de tonnage et/ou de population. A savoir :

- Les 5 collectivités les plus importantes (en tonnes de d'emballages légers) par région administrative
- Et les Métropoles quand elles n'en font pas partie.

L'échantillon suivi porte sur 88 collectivités représentant près de 35 millions d'habitants.

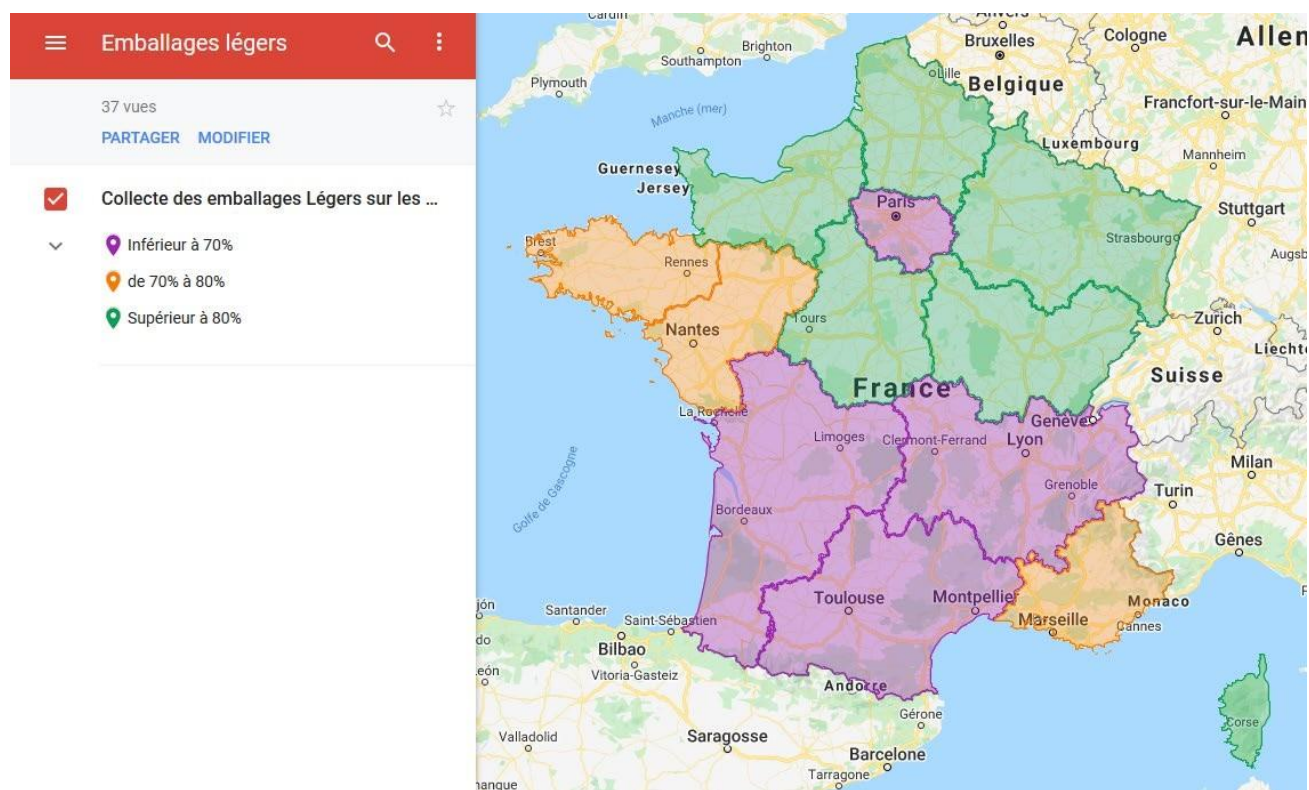


Situation au 22 avril 2020	Total CL consultés	CS maintenue et CDT	CS gardée à domicile	CS Partielle	CS maintenue et ISDN	CS maintenue et UIOM	CS arrêtée et UIOM
<b>Nombre</b>	<b>88</b>	<b>66</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>4</b>
<i>Part des CL</i>	100%	75%	5%	7%	2%	7%	5%
<i>Evolution S-1</i>		3%	-	1%	-1%	-1%	-
<b>Tonnes</b>	<b>747 998</b>	<b>467 838</b>	<b>19 073</b>	<b>151 528</b>	<b>30 241</b>	<b>50 023</b>	<b>29 295</b>
<i>Part des tonnes</i>	100%	63%	3%	20%	4%	7%	4%
<b>Population</b>	<b>34 852 159</b>	<b>20 364 195</b>	<b>703 358</b>	<b>10 009 992</b>	<b>671 872</b>	<b>1 959 266</b>	<b>1 143 476</b>
<i>Part de la population</i>	100%	58%	2%	29%	2%	6%	3%

Il est important de noter qu'une partie des collectivités maintiennent la collecte mais le traitement en centre de tri n'est que partiellement ou pas effectué.

Pour plus d'une dizaine de collectivités suivies, la collecte sélective part en UIOM ou en ISDN. La carte ci-après fait état de la réalisation de la collecte avec un traitement en centre de tri.

## Cartographie du maintien de la collecte des emballages légers par région (Échantillon de 35 millions d'habitants)



Les principaux enseignements de ce suivi sont les suivants :

- Une légère augmentation (+3%) représentant une grande majorité 75%, des collectivités les plus importantes maintiennent leur collecte des emballages légers pour les diriger vers un centre de tri.
- 5% des collectivités suivies demandent aux usagers de garder temporairement la collecte sélective à domicile.
- 6% des collectivités suivies maintiennent une collecte partielle des emballages légers. Dans la majorité des cas il s'agit :
  - o De l'arrêt de la collecte en porte à porte mais la poursuite en Point d'Apport Volontaire
  - o De l'arrêt sur un ou plusieurs secteurs des territoires en fonction de la fermeture de certains centres de tri.
- 8% des collectivités les plus importantes maintiennent une collecte des emballages séparément mais elle est envoyée soit en UIOM ou ISDN.
- **5% des collectivités les plus importantes ont complètement arrêté leur collecte des emballages légers sur leurs territoires.** L'arrêt de ces collectes est majoritairement issu de la fermeture des centres de tri. Cette donnée est diminution par rapport à la semaine précédente de -1%.

## 4. Etat de la reprise par matériaux

En fonction des matériaux et des secteurs d'utilisation, la demande en matière à recycler reste soutenue. Le respect des niveaux de qualité requis pour le recyclage reste un prérequis indispensable pour le dispositif.

### Acier de collecte sélective (CS)

La production d'Acier connaît en France et en Europe des fluctuations qui impacte la consommation les flux d'acier de la collecte sélective – d'où l'importance de la qualité de ces flux. D'une manière générale les expéditions au départ des Centres de tri sont assurées. Il peut subsister des difficultés d'évacuation en local, en fonction des besoins en approvisionnement des aciéries.

### Alu de CS

Diminution des exutoires en lien avec les fermetures temporaires d'une fonderie importante en France et d'une unité de pyrolyse en Allemagne. Les Collectivités et les centres de tri s'organisent pour stocker ou s'appuient sur les autres usines françaises ou Européennes.

Un des recycleurs du flux d'aluminium souple maintient son activité favorisant les évacuations des centres de tri.

### Papiers graphiques

A noter l'arrêt pour maintenance d'une des principales usines de production de papier journal du territoire.

Les fortes baisses de la collecte et de la production par les centres de tri font craindre des difficultés d'approvisionnement des usines utilisatrices (fabrication de papiers journal et d'emballages type cellulose moulée notamment) et laisse présager des productions réduites dans les usines encore en activité.

### Cartons

Les cartonniers assurent une continuité de leurs activités, mais il existe de forts risques sur leurs approvisionnements pour les jours/semaines à venir.

Les stocks préalablement constitués sur les centres de tri semblent avoir été majoritairement consommés. Si les cartons d'emballages ménagers ne sont pas la part majoritaire des approvisionnements, la diminution des activités industrielles et commerciales font craindre une

diminution des matières.

## Verre

Toutes les verreries « bouteilles » et les sites de préparation de calcin sont en activité à ce jour et tournent en moyenne à 80% (adaptation des productions aux commandes clients).

Les verreries alimentant le marché de l'agroalimentaire « Bouteilles et flacons » fonctionnent quasiment normalement, malgré une baisse d'approvisionnement.

## Plastiques

Situation globale plus complexe à appréhender mais toutes les unités ont redémarré, parfois à rythme réduit. L'ensemble des recycleurs, exceptés ceux produisant du r-PET pour contact alimentaire nous font part de difficultés dans les débouchés (commande en baisses, alerte sur les prix très bas du vierge qui rend le recyclé difficilement compétitif).

PET

- Retour progressif à une situation normale même si des risques de difficultés d'approvisionnement restent à craindre sur le PET Clair.
- Reprise d'activité sur le PET coloré, mais ralentissement des débouchés pour les matières / produits issus du recyclage.

PE/PP

- Reprise de l'activité mais régime non stabilisé faute de visibilité sur les commandes et concurrence des matières vierges.

Films :

- Activité maintenue

### 1. Quelles mesures ont été mises en place pour assurer la sécurité de vos personnels ?

Dès le vendredi 13 mars, la Cellule du Plan de Continuité d'Activité (PCA) de Citeo s'est réunie. Il a été décidé des mesures suivantes avec application dès le lundi 16 mars :

- **Tous les collaborateurs sont en travail à distance** : cela vaut pour les collaborateurs du siège à Paris comme pour des antennes en région (y compris pour les collaborateurs dans les Départements d'Outre-mer et pour les collaborateurs en charge du flux développement). L'ensemble des collaborateurs de Citeo sont donc en travail à distance afin d'assurer leur sécurité. **Comme les collaborateurs, les prestataires, travaillent par ailleurs à distance.**
- **Le Plan de Continuité d'Activité (PCA) de Citeo est activé.** Toutes les réunions se font à distance, qu'elles soient internes ou externes (y compris conseil d'administration et comités organisés avec les différentes parties prenantes de Citeo). Tous les déplacements professionnels sont suspendus jusqu'à nouvel ordre. La cellule de plan de continuité d'activité (PCA) se réunit 3 fois par semaine afin de partager les questions qui se posent et s'adapter au jour le jour. Les équipes sont invitées à faire remonter à leurs managers les difficultés qu'elles peuvent rencontrer (isolement, concentration, installation, problèmes techniques de connexion, ...) mais aussi les bonnes pratiques identifiées. Toutes les modalités d'organisation du travail à distance ont été mises en place, et notamment l'accélération du déploiement d'une application dédiée aux appels et aux réunions par visioconférence. Deux webinars ont été organisés en interne pour faciliter l'appropriation de l'outil.
- **Citeo poursuit son activité.** L'ensemble des équipes de l'entreprise est au travail. La hotline téléphonique à destination des entreprises est maintenue. Les portails Clients Emballages, Clients Papiers et Collectivités demeurent

accessibles en ligne. Les webinars à destination des entreprises se poursuivent. Aucune mesure d'activité partielle n'a été édictée au jour de réponse à ce questionnaire (30 mars 2020).

- Enfin, **la communication interne permet d'assurer une bonne diffusion des informations au sein de Citeo** : les équipes veillent à ce que l'ensemble des collaborateurs du groupe maîtrisent les logiciels et applications dédiés au travail à distance et que le partage de l'information soit maintenu en dépit de l'absence de réunions physiques.

## 2. Quelles mesures de communication et d'information avez-vous mis en place ?

Les équipes de Citeo se sont rendues compte, grâce aux informations venues de la part de certaines collectivités, que certaines personnes jetaient leurs masques, gants ou mouchoirs usagés dans le bac de tri (le bac jaune dans la plupart du pays) et non dans la poubelle dédiée aux ordures ménagères résiduelles (OMR). Cette erreur pouvait mettre en danger les professionnels en centre de tri potentiellement en contact avec ces déchets infectieux. Le gouvernement a par ailleurs transmis des consignes pour la gestion des masques, mouchoirs et gants usagés : il faut impérativement les jeter dans un sac poubelle dédié qu'il convient de fermer et de conserver chez soi pendant 24 heures avant de le jeter dans la poubelle pour ordures ménagères.

**Face à ces différents risques, Citeo a communiqué des consignes de tri et de sécurité en matière de gestion des déchets durant la crise sanitaire.** Sur le site Internet de l'entreprise, sur les différents comptes de Citeo sur les réseaux sociaux (Twitter, LinkedIn, Instagram, Facebook) ainsi qu'au sein de la newsletter institutionnelle de Citeo, les consignes ont été diffusées afin d'informer les Français sur la gestion des déchets.

**Le tri étant essentiel à maintenir, Citeo recommande par ailleurs aux Français de continuer à trier leurs emballages et papiers. Il est toujours possible de trier les emballages et papiers chez soi ou dans le conteneur à proximité de son domicile comme nous l'indiquons sur notre site Internet.** Nous avons par ailleurs ajouté la foire aux questions du gouvernement portant sur la gestion des déchets pour les particuliers durant la crise sanitaire. Nous rappelons ainsi qu'il est toujours possible de se rendre au point d'apport volontaire muni d'une attestation : « *Pour aller à votre conteneur, munissez-vous de votre attestation de déplacement en cochant la case "déplacement pour effectuer des achats de première nécessité" »* ».

**Citeo a par ailleurs informé les citoyens-trieurs que la collecte sélective pouvait avoir été interrompue dans certains territoires** : la situation étant particulière à certaines localités, l'entreprise recommande de se renseigner auprès de la commune du citoyen-trieur. Il est possible que soit demandé au citoyen-trieur de garder ses emballages et papiers chez lui ou de tout mettre dans sa poubelle des ordures ménagères de manière exceptionnelle.

**De plus, même si ces déchets ne sont pas dans le périmètre de Citeo, l'entreprise a rappelé que la collecte des déchets verts et encombrants pouvait avoir été suspendue dans certaines communes.** Il vaut mieux les stocker chez soi ou privilégier le compostage pour les déchets verts. De même, Citeo a relayé les consignes venant d'autres éco-organismes comme Eco-system qui appelle les Français à stocker chez eux leurs appareils électriques durant la crise sanitaire.

## 3. Envisagez-vous de compenser le manque à gagner des collectivités territoriales dû à la fermeture d'un grand nombre de centres de tri ?

**Il est important de rappeler que Citeo respecte le calendrier de versement des acomptes aux collectivités prévus par le contrat.** Cette information a été transmise aux membres du Comité de Liaison Collectivités Territoriales de Citeo (Cercle du Recyclage, AMORCE, AMF, ADCF, France Urbaine, Villes de France et Régions de France) par message électronique en date du 25 mars 2020.

Citeo suit par ailleurs l'évolution de la situation, autant du côté des mises en marché de ses clients et de la poursuite de leur activité, que des volumes d'emballages ménagers et de papiers recyclés. Ce suivi permet d'adapter le cas échéant les engagements réciproques des différentes parties prenantes en fonction des contraintes imposées par la crise sanitaire actuelle.

**Ainsi, à court terme, le versement des acomptes par Citeo écarte tout risque de trésorerie du côté des collectivités locales et des établissements publics de**

**coopération en charge de la collecte et du recyclage des emballages ménagers et des papiers.**

#### **Point sur le versement dans le cadre de la filière papiers graphiques**

Comme prévu au contrat, le versement des soutiens 2019 interviendra sur la période d'avril à octobre 2020. **Il n'y aura donc pas d'impact sur les soutiens 2019 qui seront versés courant 2020 aux collectivités territoriales au titre des tonnages recyclés en 2019.**

De ce fait, la crise actuelle n'aura donc pas de conséquences pour les collectivités en termes de trésorerie.

Concernant les tonnages actuellement collectés et recyclés, Citeo estime à ce jour que **40% des centres de tri sont fermés, ou en cours de fermeture, et que 60% des centres de tri sont toujours ouverts et en état de fonctionnement.** Nous avons eu l'occasion de partager ces informations auprès de la DGPR et de Monsieur Roland Marion. Nous prévoyons une actualisation hebdomadaire de ces chiffres.

En conséquence, les soutiens sont appelés à diminuer a minima durant la période de confinement corrélativement à la baisse des tonnes recyclées.

Cette situation exceptionnelle soulève la question de la contribution de Citeo auprès des collectivités locales. Des réflexions ont été engagées et doivent se poursuivre avec nos parties prenantes. En effet, nous devons à la fois tenir compte de la situation extrêmement tendue d'un point de vue économique des metteurs en marché et également de la situation de la collecte sélective et du recyclage en cette période de fort engagement des collectivités locales et des opérateurs de déchets.

#### **4. Quelles mesures urgentes attendez-vous en priorité ?**

**La première priorité dans ce contexte de crise sanitaire est que les Français respectent bien les consignes de sécurité** : il est essentiel que les mouchoirs, gants et masques usagés ne soient pas jetés dans le bac de tri mais bien dans un sac fermé, laissé pendant 24 heures puis jetés dans la poubelle des ordures ménagères résiduelles (OMR). **Il est par ailleurs important que les Français continuent à trier leurs emballages et leurs papiers** : comme l'ont rappelé les ministres Elisabeth Borne et Brune Poirson, le recyclage des emballages et des papiers permet d'alimenter de nombreux secteurs économiques en matière première. Le gouvernement rappelle ainsi qu'en dépit du confinement il est permis d'aller au container de tri sélectif (point d'apport volontaire) muni d'une attestation remplie et signée.

**La deuxième priorité consiste à définir clairement l'état des consultations en cours dans le cadre des textes d'application de la loi AGECE.** Hormis le projet d'ordonnance relative à la prévention et à la gestion des déchets déjà soumis à la concertation des parties prenantes et maintenant soumis à la consultation du public dont le calendrier suit son cours, l'état des consultations et des concertations avec les acteurs économiques et les collectivités locales est encore imprécis. Les collectivités locales, opérateurs, entreprises et fédérations professionnelles, très mobilisées par la gestion de crise et l'approvisionnement des Français, sont très mobilisées par la gestion de la crise. Il est préférable d'organiser ces consultations lors la sortie de crise afin de permettre à l'ensemble des acteurs d'y participer dans de bonnes conditions.

**La troisième priorité consiste à anticiper la situation économique que connaîtra la France en sortie de crise** : la chute d'activité est d'ores et déjà considérable et de très nombreuses entreprises se retrouveront confrontées à de graves besoins en trésorerie voire à des situations proches de la faillite. Il est dès lors important de tenir compte de ce contexte dans la préparation des textes d'application de la loi AGECE. La mise en place d'une filière REP pour le secteur de la restauration au 1<sup>er</sup> janvier 2021 semble ainsi une mesure difficile à mettre en place dans les faits.

Le secteur de la restauration durement éprouvé par l'interdiction de recevoir du public pendant une période conséquente, ne sera vraisemblablement pas en mesure de contribuer à une nouvelle REP dans un délai aussi court. De même, la volonté de modifier le barème des filières emballages ménagers et papiers graphiques viendrait alourdir les charges supportées par les entreprises alors même qu'elles vivront une crise « comparable à celle de 1929 » selon les mots du ministre de l'économie Bruno Le Maire. La modification du barème en cours d'agrément n'étant pas prévue par la loi AGECE, il semble préférable de maintenir le statu quo à l'heure actuelle et de garantir aux entreprises que le barème ne sera pas modifié d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2023 : face à la crise exceptionnelle qui se profile, les entreprises ont besoin de stabilité et de visibilité. Une soudaine augmentation des charges serait difficilement comprise compte tenu de la fragilité du tissu économique actuel. De même, les dispositions de la loi AGECE relatives à la couverture des coûts dans les Outre-mer supposent une hausse des écocontributions : le moment ne semble pas approprié pour une telle mesure.

**Enfin, comme le note Jean Hornain, directeur général de Citeo, dans un [appel à la mobilisation et à la solidarité](#), notre entreprise sera un acteur engagé dans les réflexions et débats suite à cette crise sanitaire :**

*« Nous ne connaissons pas encore l'ampleur de la crise que nous affrontons mais nous savons déjà qu'il nous faudra tirer de nombreuses leçons et opérer d'importants changements : renforcer la protection des écosystèmes, intégrer plus fortement la santé, l'alimentation, l'écologie dans les programmes d'éducation de nos enfants, mieux repenser l'interdépendance entre économie et écologie, développer des modèles de production et de consommation véritablement circulaires.*

*Citeo, aux côtés de ses clients et avec l'ensemble de ses parties prenantes, prendra part à cette réflexion collective et contribuera à accélérer les transformations qui s'imposent.*

*Pour affronter cette période d'incertitude, nous devons malgré l'isolement, refuser le repli et nous accrocher à nos valeurs : la responsabilité, l'engagement, la solidarité. »*

## **5. Quels investissements / axes seront selon vous à prioriser en ce qui concerne votre secteur dans le cadre du futur plan de relance ?**

La crise sanitaire que nous connaissons actuellement aura des répercussions sociales et économiques sans précédent, laissant présager une conjoncture économique pouvant freiner la dynamique entraînée ces dernières années pour accélérer l'économie circulaire.

A titre de comparaison, le club de Rome évalue qu'en 2019 les événements météorologiques les plus coûteux, liés au changement climatique ont été les incendies de forêt en Californie (25 milliards de dollars), le typhon Hagibis au Japon (15 milliards de dollars) et les inondations dans le Midwest américain (12,5 milliards de dollars). Au regard des premières estimations de l'impact économique de cette crise sanitaire, elle aura sans aucun doute des répercussions économiques sans commune mesure et systémique à l'échelle de la planète.

Afin de relancer au mieux l'économie française, et maintenir la dynamique impulsée pour sa circularité, nous devons y consacrer tout notre énergie dans un cadre réglementaire et législatif stabilisé sur le long terme, couplé à des moyens financiers conséquents et proportionnés à la hauteur des enjeux auxquels nous faisons face.

Ce plan de relance doit s'intégrer pleinement dans les **dynamiques du pacte vert européen**, tout en traduisant au mieux, à l'échelle nationale et territoriale, les **fonds de transition juste de la Commission européenne** et répondre aux **objectifs de neutralité carbone pour 2050 et de conservation de la biodiversité**.

Ce plan de relance doit enfin prendre en compte les enseignements d'un plan de relance post crise financière de 2008, axé sur les investissements nuisibles à l'environnement dits « bruns », en accompagnant au mieux les entreprises tout en assurant une reconversion durable.

**Le rapport du collège d'expert mandaté dans le cadre du Pacte productif, remis au Gouvernement le 7 février dernier 2020**<sup>[1]</sup> identifie le secteur du recyclage et de la valorisation des déchets au titre des 12 marchés émergents nécessitant un soutien public et pouvant justifier ultérieurement d'une stratégie d'accélération. Le rapport souligne la contribution du secteur à plusieurs enjeux :

- la transition vers un modèle économique circulaire ;
- la lutte contre l'épuisement des ressources naturelles ;
- le renforcement de l'indépendance nationale sur les matières vierges et recyclées ;
- la réduction de l'empreinte environnementale des produits (dont l'impact en matière de biodiversité).

Les impacts recherchés d'une stratégie de soutien tel que le **renforcement de l'offre française de solutions de recyclage**, le **déploiement sur le territoire d'installations innovantes**, le renforcement de la compétitivité par le **déploiement des technologies nouvelles**, permettent d'orienter un futur plan de relance de l'économie française vers un objectif 100% « circulaire ».

Enfin, **la proximité et la territorialisation sont des critères essentiels à l'efficience d'un futur plan de relance**. L'économie circulaire s'inscrit par définition dans le tissu économique local et participe à la création de gisements d'emplois non délocalisables.

Ce plan pourrait viser des **objectifs cibles** pour fonder la relance sur un véritable essor de l'économie circulaire dont la période actuelle démontre l'urgence et l'importance pour la France et l'Europe en général :

1. **Relancer la recherche appliquée dans le domaine des matériaux (écoconception) ;**
  - **Stimuler la demande et assurer la compétitivité d'une matière première recyclée ;**
  - **Développer une industrie de recyclage française/locale innovante afin de stimuler la capacité de production en France de matière première recyclée ;**
2. **Développer une collecte sélective modernisée ;**
3. **Favoriser des modes de consommation responsables.**

A cette fin, des mesures d'investissements préconisées par Citeo seraient les suivantes :

1. Création d'un fonds de transition pour aider les fabricants d'emballages et metteurs en marché à faire évoluer leurs lignes de production vers le 100% recyclable ou réutilisable
2. Soutien au développement du recyclage moléculaire et de la pyrolyse des plastiques en France et de capacités de recyclage nationales pour les papiers/cartons
3. Soutien au financement de la modernisation et massification des centres de tri
4. Investissement dans un grand plan urbain de collecte



5. Plan de subvention appuyé pour les collectivités locales ayant voté le passage en tarification incitative (renforcement des aides spécifiques de l'ADEME ou système complémentaire).
6. Financement de la recherche et développement sur les matériaux de demain
7. Soutien à l'investissement dans le secteur du réemploi en coordination avec Citeo
8. Restructuration de la filière de recyclage des papiers graphiques : aide à l'investissement pour accompagner les imprimeurs dans la décroissance du marché et la conversion d'usines papetières

[<sup>\[4\]</sup>](#) *Rapport du collège d'expert « Faire de la France une économie de rupture technologique : Soutenir les marchés émergents à forts enjeux de compétitivité », 7 février 2020*